

Un magazine truffé d'astuces
et de bonnes idées

VISION

Dans cette édition:

■ *Directive sur l'épargne*

■ *En cas d'accident*

■ *La tarte al djotte*

 AQUILAE

édition août 2014

- 04 Un outil utile
- 05 Les mythes de l'assurance
- 05 Directive sur l'épargne
- 06 Assurance: votre capital incendie
- 08 A la découverte de Saint-Hubert
- 09 En cas d'accident
- 10 Et encore...

»» VOTRE OPINION NOUS INTERESSE

Avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire au sujet d'un article?

Ou aimeriez-vous voir un sujet spécifique traité dans une prochaine édition?

Laissez-nous le savoir par courriel via info@aquilae.be.

Avec l'appui de:



Nous visons toujours le plus haut degré de fiabilité dans nos textes. Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables pour leur contenu. Vu la complexité de certains sujets, nous nous réservons en outre le droit de les traiter en général ou de manière non-exhaustive. Nous vous conseillons de présenter en personne vos situations concrètes à un de nos courtiers-membres.

© Nos articles ne peuvent être scannés, stockés numériquement, copiés, reproduits ou utilisés à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

EDITO

Avec les vacances, maintenant déjà bien avancées, nous avons souhaité vous tenir informés des dernières évolutions en matière d'assistance voyage, parce qu'elles suivent les changements réguliers de nos modes de vie. Ainsi, nous pouvons certainement nourrir beaucoup d'attentes au sujet de l'électronique qui sera embarquée dans les voitures de demain. Les systèmes de navigation GPS nous sont maintenant devenus totalement familiers, mais que dire des systèmes qui permettent à votre véhicule de freiner automatiquement voir de se parquer tout seul, comme de la généralisation de la connectique Bluetooth Il n'y a plus qu'un pas à franchir pour que l'ensemble de ces systèmes puissent envoyer de l'information ou rentrer automatiquement en contact avec votre service d'assistance le plus proche en cas de panne ou d'accident.

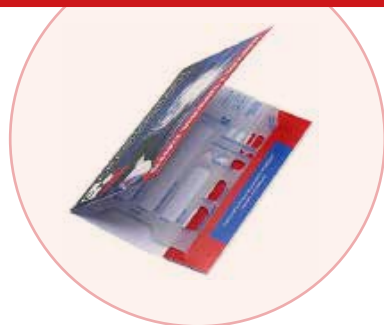
En attendant ces nouveaux développements, les innovations technologiques peuplent déjà vos vacances cette année. Smartphones, iPad, ordinateurs portables de toutes les formes et toutes les tailles sont devenus les fidèles compagnons du voyageur. Et leur perte peut cruellement assombrir vos vacances. Ainsi il peut être judicieux de procéder à une révision de vos couvertures Voyages et Bagages, en tenant compte de ces nouveaux compagnons. Vous seriez bien inspirés de faire vérifier cela par votre courtier.

Dans ce numéro nous souhaitons aussi attirer votre attention sur deux sujets issus de la pratique quotidienne des assurances et qui, en cas de sinistre, pourraient vous épargner bien des migraines.

Le premier porte sur la façon la plus correcte de remplir votre constat d'accident de roulage. Immédiatement bien complété, ce constat vous permet non seulement de canaliser le stress immédiat de la gestion de l'accident mais réduira aussi par la suite les risques de complications et de conflits.

Le second concerne l'attention que vous devez porter au bon niveau de couverture que vous devez accorder au bâtiment que vous occupez. Votre courtier peut à ce sujet vous proposer différents systèmes de calcul pour pouvoir trouver avec vous la valeur optimale à assurer. Ainsi, avec les informations appropriées vous pouvez bénéficier d'une assurance qui pourra couvrir un remboursement complet de votre sinistre, quel qu'en soit l'ampleur. Les exemples des pages 6 et 7 vous y feront voir beaucoup plus clair.

Le Crashograph®: un nom surréaliste pour un outil bien concret

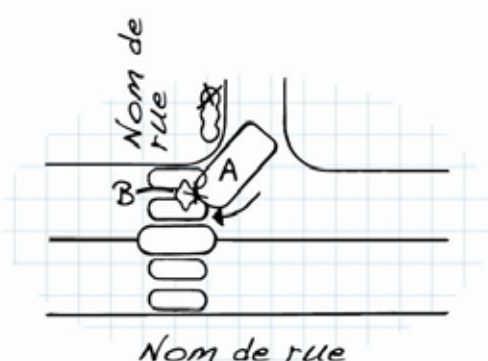
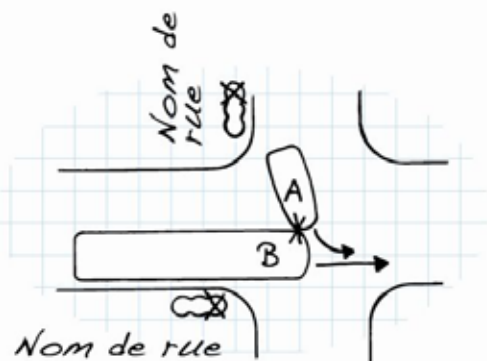


Une fois n'est pas coutume, mais votre magazine Vision singe le disparu 'Pif Gadget' et vous propose ce trimestre l'instrument ingénieux, nommé 'Crashograph'.

Quel est donc cet objet au nom barbare ? Il s'agit d'un outil à glisser impérativement dans la boîte à gants de votre véhicule, qui vous sera d'une aide précieuse dans le cas de la rédaction d'un constat d'accident. Stressés par la situation heureusement inhabituelle, les automobilistes bâclent trop souvent la rédaction du constat et son schéma de circonstances.

Votre compagnie d'assurance ne pouvant se baser la plupart du temps que sur votre déclaration, cette négligence pourra être lourde de conséquence si elle vous impute la responsabilité d'un accident, dont vous n'êtes dans les faits, pas responsable.

Avec le Crashograph®, même le plus malhabile des dessinateurs pourra réaliser un croquis clair de l'accident, bien aidé par sa schématisation des principaux éléments habituellement rencontrés sur une chaussée.



Les Mythes de l'Assurance

L'assurance incendie n'intervient pas en cas d'absence de détecteurs de fumée !

C'est un mythe !

La Région Wallonne a rendu obligatoire le placement de détecteurs de fumée dans tous les logements. A Bruxelles, ils sont imposés dans les logements mis en location. Cette mesure, imposée par les régions, a pour objectif d'accroître la prévention et d'éviter les victimes à la suite d'un incendie.

Votre compagnie d'assurance ne peut cependant pas décliner son intervention en cas d'absence de détecteur.



Je ne suis pas assuré si je ne suis pas mentionné dans le contrat auto de mes parents.

Faux.

Légalement, le preneur d'assurance doit déclarer à l'assureur toute modification de risque. La conduite par une personne moins expérimentée doit être renseignée si cela est fréquent.

Faute d'être mentionné, la compagnie pourra faire une enquête afin de savoir s'il s'agissait bien d'un usage occasionnel. Seulement en cas de fausse déclaration, ou d'omission, l'assureur peut invoquer la nullité du contrat et demander le remboursement des débours exposés.

Etre renseigné dans le contrat des parents pourra vous octroyer d'ailleurs un bonus lorsque vous assurerez votre propre véhicule. Bref, une fois le permis en main, pensez à informer votre courtier !

La directive sur l'épargne



L'Union Européenne a voté le 24 mars 2014 une directive modificative concernant l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêts, perçus par les personnes physiques résidentes dans un autre état que l'état source des revenus. L'échange d'informations sera effectif à partir de 2016.

Mais, il n'y aura pas d'échange d'information en ce qui concerne les contrats d'assurances vie souscrits à l'étranger; seulement le revenu payé de type rachat, comportant au moins 40% d'obligation fera l'objet d'un échange d'information. Cependant il est important de noter que les contrats souscrits avant le 1er juillet 2014 ne tomberont pas dans le champ d'application de cette directive et bénéficieront de la clause 'grand-père' dès lors. Les revenus générés au titre d'un contrat conclu avant cette date ne feront pas l'objet d'un échange automatique.

Votre immeuble est-il bien assuré ?

Qu'il s'agisse de votre habitation, de votre entrepôt, de votre showroom, ... tous sont des investissements financiers importants qu'il convient de protéger par une couverture d'assurance adaptée. Et en cas de sinistre, vous souhaitez être correctement indemnisé.

Pour ce faire, il y a lieu de déterminer à la souscription du contrat la «valeur assurée», plus précisément appelée «valeur de reconstruction à neuf» (bien différente de la valeur vénale, de vente). Si la valeur de votre bâtiment fixée au contrat s'avère insuffisante lors d'un sinistre couvert, votre indemnité risque d'être limitée suivant l'application de la «règle proportionnelle».



Exemple en cas de sinistre	Sinistre partiel	Sinistre total
Dommage	3.000 EUR	235.000 EUR
Valeur assurée avant sinistre	150.000 EUR	150.000 EUR
Valeur de reconstruction à neuf	235.000 EUR	235.000 EUR
Indemnité	1.915 EUR	95.745 EUR

Votre courtier Aquilae utilisera une des trois méthodes d'évaluation afin d'éviter ce problème. Il sera le plus apte à déterminer avec vous le meilleur système d'évaluation de votre bien :

1/ LA GRILLE D'ÉVALUATION

Les grilles d'évaluation proposées par les compagnies sont multiples (au nombre de pièces, sur base de la superficie, ...). Elles permettent à l'assureur de déterminer une «valeur de reconstruction à neuf». Si cette grille est bien remplie, vous êtes certain que votre indemnité ne sera pas limitée, car il s'agit d'une couverture avec dépassement (voir exemple suivant). Attention toutefois: ce genre de grille n'est utilisable que pour des habitations (ou bureaux) simples.

2/ L'EXPERTISE

Comme pour la première méthode, lorsque la « valeur de reconstruction à neuf » est déterminée par un expert agréé par la compagnie, cette dernière n'applique pas de règle proportionnelle et vous bénéficiez d'une couverture «illimitée».



Exemple en cas de sinistre	Sinistre partiel	Sinistre total
Dommage	3.000 EUR	235.000 EUR
Valeur assurée avant sinistre	150.000 EUR	150.000 EUR
Valeur de reconstruction à neuf (déterminée par une des deux méthodes ci-dessus)	235.000 EUR	235.000 EUR
Indemnité	3.000 EUR	235.000 EUR

3/ L'ASSURANCE AU PREMIER RISQUE

Cette troisième méthode abroge la règle proportionnelle mais ne bénéficie pas de la couverture «illimitée». Le client détermine lui-même la valeur assurée et il s'agit de l'intervention maximale de la compagnie d'assurances en cas de sinistre.



Exemple en cas de sinistre	Sinistre partiel	Sinistre total
Dommage	3.000 EUR	235.000 EUR
Valeur assurée avant sinistre	150.000 EUR	150.000 EUR
Valeur de reconstruction à neuf	235.000 EUR	235.000 EUR
Indemnité	3.000 EUR	150.000 EUR



N'oubliez pas:
indépendamment de système d'évaluation, tout changement ultérieur ayant un impact sur la valeur assurée doit être signalé.

Qu'est-ce qu'un fonds ?

Un fonds est un groupe de plusieurs personnes désireuses d'investir. Un fonds se caractérise par le fait que le nombre de parts émises fluctue en fonction des demandes de souscription ou de rachat des investisseurs.

Acheter un fonds, c'est en fait acheter un nombre de parts à un prix d'achat qui correspond à sa valeur liquidative. En tant qu'investisseur dans un fonds, vous êtes détenteur d'une fraction du portefeuille et quel que soit le nombre de parts que vous détenez, celles-ci constituent un portefeuille miniature.

Un fonds peut acheter des obligations, des actions ou tout autre titre financier. Les fonds ne peuvent pas utiliser votre argent comme bon leur semble, ils sont contrôlés par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (FSMA) qui en est le régulateur. Il n'existe pas de garantie en matière de fonds, qui sont des produits qui peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse.

Le trimestre prochain, nous vous parlerons des fonds obligataires.

Saint-Hubert: Capitale Européenne de la Chasse et de la Nature



Saint-Hubert est une ville francophone située en Région Wallonne dans la province de Luxembourg. Véritablement, c'est le cœur de l'Ardenne Belge. La ville tient son prestigieux titre de '**Capitale Européenne de la Chasse et de la Nature**' depuis février 1990. Forte de son passé historique et de son environnement naturel, elle reste un pôle important du tourisme en Ardenne. Le Pays de Saint-Hubert ou 'le territoire de la Grande Forêt de Saint-Hubert' est immense et ce n'est pas peu dire: 100.800 ha dont un peu plus de la moitié est recouverte de bois et forêts.

L'histoire de Saint-Hubert, aussi riche qu'étonnante, a laissé bon nombre d'anecdotes et légendes, dont la plus célèbre: «Hubert chassait lorsqu'il fit la rencontre d'un cerf portant une croix lumineuse au milieu de ses bois. Une voix lui ordonna de se convertir et de vouer sa vie à l'évangélisation.»

Comment parler de la ville sans évoquer sa célèbre abbaye? D'abord appelée l'abbaye d'Andage, c'était un centre de pèlerinage recherché et on y venait de loin pour invoquer Saint-Hubert, réputé guérir hommes et animaux de la rage. Les pèlerins se rendaient au 'monastère de Saint-Hubert en Ardenne' et Andage a tout naturellement changé de nom.

Aujourd'hui, l'abbaye est devenue le Palais Abbatial de Saint-Hubert, qui se trouve juste à côté de la Basilique, église principale de la ville. Ces deux édifices font maintenant partie du Patrimoine majeur de Wallonie.

Outre son histoire, la région de Saint-Hubert offre pléthore d'activités et d'endroits en tout genre: le musée de l'architecture rurale (domaine du Fourneau Saint-Michel), le parc à gibier, le domaine provincial de Mirwart, la deuxième plus ancienne réserve naturelle domaniale en Région Wallonne (réserve naturelle domaniale du Rouge Poncé), le Centre National de Vol à Voile,...

www.saint-hubert-tourisme.be

Vous êtes randonneur, amoureux d'histoire, curieux de la gastronomie locale ou tout simplement amateur du calme. Vous êtes en séjour ou de passage. Venez découvrir le Pays de Saint-Hubert. Il vous séduira et ne vous laissera pas indifférent!

Des conseils utiles pour remplir un constat d'accident

Etre impliqué dans un accident est assez contraignant en soi. Le stress et les conditions météo vous seront souvent nuisibles pour rédiger un constat clair et limpide. Voici quelques conseils à suivre afin que remplir un constat d'accident soit dorénavant un jeu d'enfant !



Un constat d'accident automobile est un document destiné à décrire les faits afin de faciliter le règlement. Il est indispensable car il protège vos droits et permet d'accélérer les procédures de remboursement. Celui-ci doit obligatoirement mentionner les circonstances de l'accident et préciser l'identité des conducteurs ainsi que le nom et les coordonnées des témoins éventuels. Sur demande, votre courtier pourra éventuellement vous remettre un «Crash Sticker». Il s'agit d'un autocollant reprenant toutes vos données à coller directement sur les deux exemplaires du constat.

Après avoir spécifié les données administratives, indiquez les circonstances de l'accident à l'aide du croquis. Il doit être dessiné avec précision car il est souvent déterminant lors de l'établissement des responsabilités. Veuillez donc bien définir la position des véhicules, leur direction et la signalisation au moment du choc.

Le constat propose également des situations type à cocher. Elles ont pour but de constater les manœuvres que les conducteurs effectuaient au moment du choc. Celles-ci doivent impérativement être cochées par l'un ou les deux conducteurs.

Afin de simplifier la tâche de l'interlocuteur qui devra comprendre l'accident sans y avoir assisté, voyez le constat comme une photo de la situation au moment du choc entre les véhicules, et non comme une vidéo des trente dernières secondes avant l'accident. Lorsque que les deux signatures sont apposées, il doit être transmis à votre courtier endéans les huit jours.

Que faire en cas de désaccord ? Une intervention de la police peut être nécessaire, mais il n'est pas certain que les agents se déplacent s'il n'y a pas de blessé.

Ne signez jamais un constat si vous n'êtes pas d'accord avec votre adversaire ! Si besoin, remplissez chacun votre propre formulaire, accompagné de la signature de la partie concernée seulement et échangez ces documents.

Le sport, mon moteur de la rentrée

Vacances, barbecue, apéros, ... la rentrée nous rappelle malgré nous les excès et écarts commis 'pour la bonne cause' en période estivale. C'est donc le moment opportun pour se remettre au sport, mais pas n'importe comment !

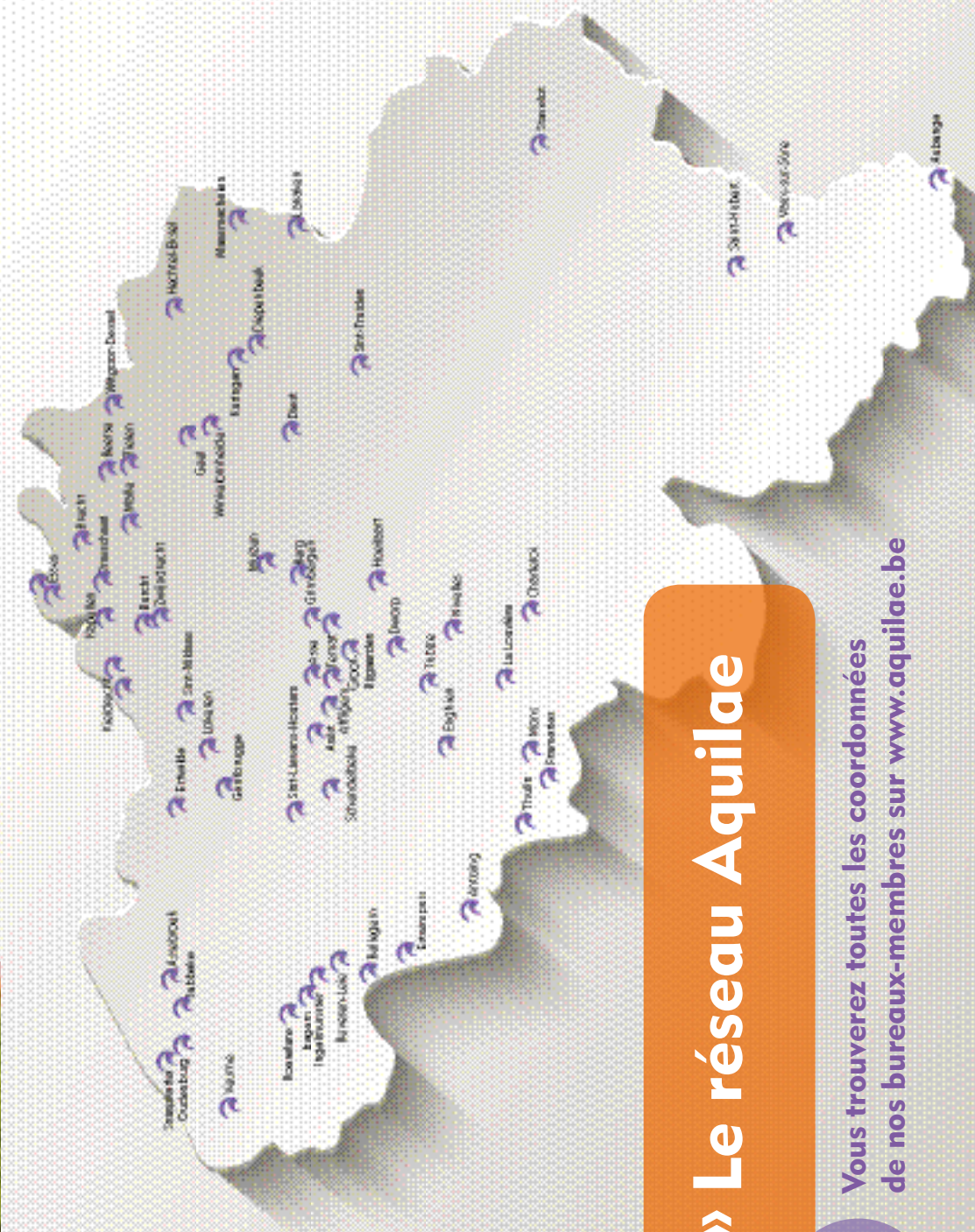
Voici cinq conseils utiles pour une reprise en douceur :

- 1) Equipez-vous !** Si vous n'investissez pas dans du matériel adéquat vous risquez la blessure et le découragement définitif.
- 2) Donnez-vous du temps !** Bloquez des plages horaires dans votre agenda ; si vous ne le faites pas, vous aurez automatiquement tendance à remettre à plus tard.
- 3) Allez-y doucement !** Etablissez un planning allant crescendo de façon à ne pas être épuisé dès le début.
- 4) Motivez-vous !** Le meilleur moteur reste le sport à plusieurs. A défaut, il existe à présent de bonnes applications Smartphone qui se chargeront de booster votre moral.
- 5) Persévérez !** Rome ne s'est pas faite en un jour. Faites le compte des efforts fournis, et analysez vos performances. Cela vous permettra de vous voir avancer.

La tarte al djotte

Honni soit l'amateur de patrimoine gastronomique wallon qui n'ait jamais goûté à la Tarte al Djote de Nivelles ! Fierté de la ville, les premières traces écrites sur cette tradition culinaire datent du 13^{ème} siècle. Servie chaude, cette tarte salée, à la boulette de Nivelles (ou Bêchêye, un fromage frais au lait cru, légèrement maturé) se décline en trois variétés. Verte : le fromage a été mélangé avec un haché de feuilles de bettes (ou blette légume de la famille des betteraves) dont le goût rappelle celui des épinards; jaune: sans adjonction de bettes, à la belle croûte de fromage fondu ou Mitoyenne, ou encore, compromis à la belge, une moitié de la tarte étant aux bettes, l'autre pas.

Farouchement protégée par 'La Confrérie dël Tarte al Djote', sa qualité fait l'objet d'un contrôle exigeant. Seules deux maisons ont obtenu en 2013 le label 5 étoiles, la plus haute distinction. L'Alcot (le vrai Nivellois) consomme sa Djote en y ajoutant un morceau de beurre et en sirotant une bonne bière ambrée.



»»» Le réseau Aquilae

Vous trouverez toutes les coordonnées de nos bureaux-membres sur www.aquila.be

